BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°046-2017/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU TRAITE REVISE DE L'AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES ETATS DU LIPTAKO-GOURMA (ALG), ADOPTE LE 24 JANVIER 2017 A NIAMEY

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 octobre 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier le Traité révisé de l'Autorité de développement intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG), adopté le 24 janvier 2017 à Niamey.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le jeudi 26 octobre 2017

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de séance

Bachir Ismaël OUEDRAOGO